



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° ~~000227~~ /AC/CCAA/DG du ~~01 DEC 2023~~  
POUR LA SELECTION DES INSPECTEURS STAGIAIRES DE LA CAMEROON CIVIL  
AVIATION AUTHORITY DANS LE DOMAINE DE SECURITE AERIENNE

## 1- Contexte

La Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) est un établissement public administratif à caractère technique qui assure la mise en œuvre de la politique et de la réglementation de l'aviation civile, le suivi du transport aérien et du développement aéroportuaire, ainsi que le contrôle et la régulation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile.

Pour l'exécution de ses missions relatives au contrôle et à la régulation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, la CCAA dispose d'inspecteurs ayant la qualité d'officier de police judiciaire à caractère spécial, conformément à l'article 17 de la loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun.

Afin de renforcer son personnel de supervision de la sécurité aérienne, lance une sélection d'inspecteurs stagiaires dans les domaines ci-après :

- Navigabilité des aéronefs (AIR) ;
- Exploitation technique des aéronefs (OPS) : spécialités OPS Vol et OPS Sol ;
- Aérodrômes et aides au sol (AGA) ;
- Services de navigation aérienne (ANS) : spécialités ATS/SAR, PANS-OPS, AIS/MAP, CNS et MET.

## 2- Missions du poste

Les inspecteurs ont pour missions de remplir les obligations de l'État en matière de supervision de la sécurité de l'aviation civile, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

A ce titre, ils sont chargés :

- d'effectuer des contrôles et vérifications dans le cadre de :
  - o la délivrance de licences, de certificats, d'autorisation, d'approbation, selon le cas aux personnels, aux aéronefs, aux installations et équipements, ainsi qu'aux prestataires de services aéronautiques ;

- la surveillance des détenteurs de licences, certificats, autorisations et d'approbations ou des activités de contrôle qualité ; et
- la résolution des problèmes de sécurité de l'aviation civile ;
- de rechercher et constater les infractions aux lois et règlements commises en matière d'aviation civile.

### 3- Profils exigés

Les candidats doivent satisfaire aux critères ci-après :

- être de nationalité camerounaise ;
- jouir d'une bonne moralité ;
- être titulaires :
  - d'un diplôme d'ingénieur de l'aviation civile ou équivalent dans le domaine sollicité, avec une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en tant que personnel technique dans la fourniture de services aéronautiques ou la supervision de la sécurité ; ou
  - d'un diplôme de technicien supérieur de l'aviation civile ou équivalent dans le domaine sollicité, avec une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans en tant que personnel technique dans la fourniture de services aéronautiques ou la supervision de la sécurité ; ou
  - d'une licence de personnel aéronautique dans le domaine sollicité, avec une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la fourniture de services aéronautiques.

Les candidats à sélection d'inspecteurs stagiaires dans le domaine **OPS Vol** doivent satisfaire aux critères additionnels suivants :

- être commandant de bord sur un aéronef de type, et avoir une expérience d'au moins 2500 heures de vol en tant que commandant de bord ;
- détenir une qualification d'instructeur (Type Rating Instructor) et avoir une expérience d'au moins deux (02) ans en tant qu'instructeur désigné.

### 4- Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule en trois (04) étapes :

- **Etape 1** : étude de dossier ;
- **Etape 2** : test écrit ;
- **Etape 3** : entretien ;
- **Etape 4** : publication de la liste des candidats sélectionnés.

Les candidats dont les dossiers font l'objet d'une évaluation satisfaisante après étude seront invités à passer le test écrit.

Le test écrit vise à évaluer les connaissances techniques d'un candidat dans le domaine pour lequel il postule, ainsi que sa culture générale en aviation. Tout candidat au test écrit devra obtenir **au minimum 80% de bonnes réponses** pour être admis à l'étape des entretiens.

## 5- Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront comporter :

- une lettre de motivation timbrée adressée à Madame le Directeur Générale de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- un curriculum vitae daté et signé ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat médical (modèle réglementaire) ;
- une copie du diplôme attestant de la formation initiale ou de la licence de personnel aéronautique détenue dans un domaine technique de l'aviation civile.

Les dossiers de candidature seront déposés au siège de la CCAA, sis à la Base Aérienne 101 à Yaoundé (Secrétariat de la Direction de l'Administration Générale) ou dans l'une des représentations de la CCAA situées dans les aéroports de Douala, Garoua, N'Gaoundéré, Maroua Salak, Bafoussam, Bamenda et Bertoua.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 décembre 2023 à 16 heures**. Passé cette date, aucun dossier ne sera accepté.

## 6- Calendrier du test écrit et des entretiens

Le test écrit et les entretiens des candidats se dérouleront à l'Ecole de Formation de la CCAA située à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, **du 10 au 12 janvier 2024**.

## 7- Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, bien vouloir contacter la CCAA par email, à l'adresse [dsa@ccaa.aero](mailto:dsa@ccaa.aero).

